



Reprise ancienneté

Par LilouLili

Bonjour,

Titulaire de la fonction publique hospitalière, je suis actuellement en disponibilité pour convenances personnelles (depuis septembre 2022)

A ce jour, je travaille en tant que contractuel, dans la fonction publique territoriale.

Mon employeur actuel m'a fait signer un contrat où je suis considérée à un échelon et un indice majoré le plus bas.

Est-il possible que mon ancienneté soit reprise dans ces conditions ? Ou bien ma disponibilité me remet les compteurs à zéro ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Cdt